

**DEPARTEMENT
Haute-Saône**

**Commune de FRESSE
70270**

130. Le Village
70270 FRESSE
Tél. : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

**Commune de FRESSE
Compte rendu conseil municipal du 09 juin 2022**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le mercredi 01 juin 2022 pour la session ordinaire du jeudi 09 juin 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 09 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

Etaient Présents : Mmes, GWINNER Marie-Blanche, LALLOZ Corinne, LAPARRA Isabelle, , Mrs CONVERSET Jacques, DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, HORHANT Jérémie, LOVAT Philippe, MONNIER Pierre et M. DAGUE Alain, Maire.

Absent(s) excusé(s) : CORDIER Isabelle, PERNOT Jean-Marie, PHEULPIN Marie-Josée (donne pouvoir à GWINNER Marie-Blanche).

Absents non excusé(s) : RIBAUD Régis.

Mme LAPARRA Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbations du compte rendu conseil municipal du 13/04/2022,
- Avis du Conseil municipal sur l'opération d'aménagement foncier,
- Adhésion au service de maintenance des installations d'éclairage du SIED,
- Demande de subvention DETR (travaux atelier communaux et local pompiers),
- Défi famille à biodiversité positive,
- Renouvellement des fonds de bibliothèque,
- Vente de terrain,
- Facturation des charges appartements ancienne poste
- Questions diverses, Subvention :
 - AFSEP,
 - Elections législatives,

Début de séance : 18h35.

Approbation du compte rendu :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Avis du Conseil Municipal sur l'opération d'aménagement foncier :

Monsieur le Maire explique que la première étape de l'AFAFE est terminée, l'enquête d'utilité publique ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur sont connues,

Le Conseil Municipal a pris connaissance :

- du procès-verbal de réunion de la commission d'aménagement foncier (CCAF) en date du 14 octobre 2021 proposant la réalisation d'une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur la commune de Fresse,
- du Procès-verbal de la réunion de la CCAF en date du 19 avril 2022 arrêtant définitivement les propositions d'aménagement,
- du plan du périmètre proposé,
- du rapport du commissaire enquêteur,

Après examen des observations déposées lors de l'enquête publique, le périmètre définitif de l'aménagement foncier est arrêté pour une superficie de 2 2289ha.

Arrivée de Monsieur CONVERSESET à 18h41.

Reprise du cours de la réunion.

La plupart des propriétaires étaient plus tôt en quête de renseignements, que sur la contestation du périmètre de l'aménagement foncier. Cet échange a permis de rassurer les propriétaires de terrains.

Les réponses aux situations personnelles seront données au fur et à mesure des résolutions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : Constate qu'aucune observation ne pouvant mettre en cause le principe de l'aménagement foncier n'a été formulé au cours de l'enquête publique, en conséquence émet un avis favorable à l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier, sur le périmètre arrêté par la CCAF de Fresse lors de la séance du 14 octobre 2021.

Adhésion au service de maintenance des installations d'éclairage su SIED :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2022, le SIED 70 avait proposé de mutualiser la maintenance des installations communales d'éclairage public au SIED70. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait donné son accord afin d'adhérer au service de maintenance de l'éclairage public.

Le SIED propose aux communes un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public dont les objectifs sont les suivants :

- garantir une maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance,
- gérer et suivre les demandes d'interventions curatives via un outil dédié,
- répondre aux demandes de DT/DICT,
- réaliser le géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public existant.

La contribution d'adhésion est de 15€ par an et par point lumineux pendant trois ans. La mise en place, ainsi que ses modalités de fonctionnement, sont arrêtées par une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au service de maintenance des installations d'éclairage public
- Sollicite les prestations associées à ce service,
- Approuve les conditions financières de la contribution annuelle.

Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Une nouvelle réflexion sur la coupure de l'éclairage public de minuit à six heures a été engagée, la reprogrammation des horloges a été évoquée, Monsieur le Maire émet la possibilité de division de la population ce qui risque d'entraîner un gros problème. Monsieur Monnier propose de soumettre la proposition au village et de faire un test d'une année, risque de coupure non prévue, si elles sont organisées par le département, il est possible d'avoir une documentation, si la coupure se fait à distance, cela risque de décaler l'horloge, financièrement quel serait le budget, est-il possible d'avoir un devis. Madame GWINNER propose de mettre un article dans le FRESSMAG afin de prévenir la population, responsabilisation écologique avec coupure de 24h à 5h, peut-être, réunir une commission pour en parler, actuellement il n'y a pas de système style Link, système qui permet d'analyser les capteurs d'éclairages (logiciel) ce qui permettrait un contrôle qui sera de fait en fonctionnement. Peut-être envisager un programme sur l'abaissement de puissance et envisager la coupure après. Monsieur GORRIERI à deux interrogations ; l'adhésion empêche-t-elle de poser la question de fond, en parler plus tard en commission, signer la convention avec le SIED.

Demande de subvention DETR ((travaux atelier communaux et local pompier) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de faire remplacer la porte du local des pompiers et de l'atelier communal, un devis a été réalisé par l'entreprise MISCHLER, une demande de subvention au titre de la DETR peut être demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR.

Défi famille à biodiversité positive :

Madame LAPARRA rappelle que la commune s'est engagée dans des actions pour maintenir et protéger la biodiversité environnante, avec l'engagement des élus et techniciens municipaux dans la mise en œuvre du projet. Diverses réunions publiques et de travail ont eu lieu, avec les habitants et familles participantes, pour définir conjointement les aménagements qui favoriseront la biodiversité dans les communes.

Considérant l'aide financière versée sous forme de subvention (soit 1 409.20€) par le Parc Régional Des Ballons Des Vosges, que le financement est issu de l'Office Français de la biodiversité et de la Région Grand Est.

LE Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de s'investir dans la réalisation Défi Famille à Biodiversité Positive à l'échelle de la commune et accepte de recevoir l'aide financière de 1 409.20€ pour permettre sa mise en œuvre.

Renouvellement des fonds de bibliothèque :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du plan bibliothèque mis en œuvre sur le territoire national depuis 2017, l'école a la possibilité de bénéficier d'une dotation de 1 500€ pour l'achat d'ouvrage de littérature de jeunesse, afin de développer la bibliothèque scolaire. Cette opération s'inscrit dans la dynamique de mobilisation dans les écoles en faveur du livre et de la lecture personnelle est aussi encouragée dans les écoles et les établissements par la mise en place de temps banalisées de lecture personnelle et quotidienne.

Pour de bénéficier du plan bibliothèque, la commune doit verser une subvention à l'école d'un montant minimum de 150€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité une subvention de 150€ qui sera versée à l'école.

Vente terrain :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ; le terrain se situe dans le virage de la Chevestraye (ancien chemin qui coupe le virage). Monsieur CARDOT (fils) voudrait le racheter à la commune, ce terrain se situe entre la parcelle 413 et 1121, il faudrait faire borner le terrain entre la parcelle 414 et la 1257. Il y a environ 1are, les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur soit Monsieur CARDOT.

Ce chemin est un chemin communal, il n'est pas classé dans la voirie : il faudra se renseigner pour savoir si une enquête d'utilité publique est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la vente du terrain cadastré ... au prix de 100€ les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Facturation charges appartement ancienne poste :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de tarifier les charges de chauffage des logements dans l'ancienne poste. Le tarif de la tonne de pellets n'a pas de cours. Pour rappel, les locataires ont une provision de charges mensuelles de 50€ qui comprend l'eau chaude et le chauffage (eau chaude toute l'année, chauffage 7 à 8 mois).

Le coût de la tonne de pellets a pratiquement doublé depuis l'installation de la chaudière, actuellement nous ne pouvons pas garantir que la hausse ne va pas continuer.

Une régularisation des charges de 2021 doit être effectuée, pour cela la trésorerie nous demande un barème, calcul au Kwh, voir avec la trésorerie s'il est possible de prendre en compte l'index sur le prix en cours du pellet. Il faut savoir tous les combien nous pouvons faire une révision de charges afin d'avoir une échéance à moindre coût et faut établir un nouveau forfait prenant en compte l'augmentation des pellets.

Projection pour 2023 -Kwh : 0.125/kwh pour 500€/tonne de pellets (les tarifs sont ceux du fournisseur) avec une révision bimestrielle (selon livraison) une au 31 juillet et une au 31 décembre de l'année en cours.

Monsieur GORRIERI demande s'il ne serait pas possible de s'indexer sur une énergie.

Un courrier sera adressé aux locataires de l'ancienne poste afin d'expliquer cette augmentation de tarif ainsi que le changement de facturation de régularisation qui passera au semestre au lieu d'annuellement, cela pour de ne pas avoir une facture de charges trop importante, qui risquerait de fragiliser leur pouvoir d'achat.

Un conseil leur sera apporté pour leur permettre de diminuer leurs charges de chauffage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote

Questions diverses.

Demande de subvention, Monsieur la Maire fait par des demandes de subventions : AFSEP

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de : 20€ à AFSEP

Elections législatives :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les dates des élections législatives et présente le tableau de permanence les personnes n'étant pas encore inscrites de bien vouloir donner leurs disponibilités.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le 16 juin 2022 : concours des prairies fleuries,

Le 17 juin 2022 conférence chauves-souris,

Le 07/07/2022 Visite du directeur du Parc Du Ballon Des Vosges,

Le 08/07/2022 Tours de France la commune est village étape,

Le 13 juillet 2022 feux d'artifices.

Défense incendie locale :

Certains hameaux sont mal desservis en particulier la Chevestraye qui ne possède aucun point d'eau, il y a un terrain en friche dans le virage (parcelle 1251) nous avons la possibilité de mettre une cuve à incendie, devis de 5 179€TTC. Une plateforme sera à réaliser, si le terrain convient.

Une demande de subvention sera faite au titre de la DETR à hauteur de 50%, et une au département à hauteur de 30%.

Aux Montvilliers ; remblai ramené à la défense incendie : la capacité pourra être doublée ou triplée, travaux à réaliser par nos propres moyens.

Autres travaux ; plutôt de l'entretien que de la construction
Levée de séance à 20h15.

Vu,
Le Maire,
Alain DAGUE.